

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 15 avril 2019 pour analyser les résultats de la négociation.

LOT 9 Electricité

Entreprises	Offre initiale HT	Nouvelle offre HT
DOMO 24	7 066.70	7 000.00
Alain GRAS	14 722.89	6 894.59

LOT 10 Chauffage, Ventilation, Sanitaire

1 seule entreprise a répondu

Entreprises	Offre initiale HT	Nouvelle offre HT
Alain GRAS	42 471.81	16 479.63

Il est proposé aux membres du Conseil municipal après avoir entendu le rapport de la Commission d'appel d'offre d'attribuer le marché à l'entreprise DOMO 24 pour un montant HT de travaux de 7000.00 euros et de déclarer le lot 10 infructueux.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, 8 votes « pour »

ATTRIBUE Le LOT 9 « Electricité Cfa, Cfo » à l'entreprise DOMO 24 pour un montant total TTC de 8 400.00 euros.

DECLARE Le LOT 10 « Chauffage, ventilation, sanitaires » infructueux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la mise en œuvre dudit marché

Délibération 2019-33 : Lotissement – Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019-22 en date du 15 mars 2019 a décidé de lancer une consultation pour choisir le maître d'œuvre qui sera en charge de définir et de suivre les travaux de voirie et réseaux divers du lotissement au lieudit « Monge ».

Trois cabinets de géomètre ont été consultés, la collectivité a reçu deux offres :

Entreprises	Montant HT de l'offre
SELARL Kersual Defars – Coulounieix Chamiers	19 800.00
GEOVAL – Bergerac	21 776.00

Le Conseil municipal après avoir délibéré, 9 votes « pour »

VALIDE L'offre de la SELARL Kersual Defars pour un montant total HT de 19 800 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives ce dossier.

DIT Que les crédits sont ouverts au budget annexe « Lotissement de Monge ».

Délibération 2019-34 : Lotissement – Sollicitation du SDE 24 pour extension du réseau électrique

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019-33 en date du 19 avril 2019, le Conseil municipal d'Eyzerac, a retenu la SELARL KERSUAL DEFARS domicilié à Coulounieix Chamiers pour maître d'œuvre de l'opération « Lotissement de Monge ».

Toutefois, la Commune se doit de solliciter le SDE 24 (Syndicat d'Energie de la Dordogne) pour réaliser les extensions de réseau électrique nécessaires pour la viabilisation des futures parcelles du « Lotissement de Monge ».

Le Conseil municipal après avoir délibéré, 9 votes « pour »

SOLLICITE Le SDE 24 pour la réalisation des extensions du réseau électrique pour la viabilisation des parcelles du futur « lotissement de Monge ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives ce dossier.

DIT Que les crédits sont ouverts au budget annexe « Lotissement de Monge ».

Délibération 2019-35 : Lotissement – Sollicitation du SIAEP Nord Est Dordogne pour extension du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019-33 en date du 19 avril 2019, le Conseil municipal d'Eyzerac, a retenu la SELARL KERSUAL DEFARS domicilié à Coulounieix Chamiers pour maître d'œuvre de l'opération « Lotissement de Monge ».

Toutefois, la Commune se doit de solliciter le SIAEP Nord Est Dordogne (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) pour réaliser les extensions du réseau d'eau potable nécessaires pour la viabilisation des futures parcelles du « Lotissement de Monge ».

Le Conseil municipal après avoir délibéré, 9 votes « pour »

SOLLICITE Le SIAEP Nord Est Dordogne pour la réalisation des extensions du réseau d'eau potable pour la viabilisation des parcelles du futur « lotissement de Monge ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives ce dossier.

DIT Que les crédits sont ouverts au budget annexe « Lotissement de Monge ».

Délibération 2019-36 : Lotissement – Sollicitation de Orange pour extension du réseau téléphonique public

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019-33 en date du 19 avril 2019, le Conseil municipal d'Eyzerac, a retenu la SELARL KERSUAL DEFARS domicilié à Coulounieix Chamiers pour maître d'œuvre de l'opération « Lotissement de Monge ».

Toutefois, la Commune se doit de solliciter le fournisseur télécom ORANGE, opérateur en charge du réseau téléphonique public pour réaliser les extensions nécessaires à la viabilisation des futures parcelles du « Lotissement de Monge ».

Le Conseil municipal après avoir délibéré, 9 votes « pour »

SOLLICITE Le fournisseur télécom ORANGE pour la réalisation des extensions du réseau téléphonique public dans le cadre de la viabilisation des parcelles du futur « lotissement de Monge ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives ce dossier.

DIT Que les crédits sont ouverts au budget annexe « Lotissement de Monge ».

Délibération 2019-37 : Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu le mardi 16 avril à la mairie avec Mmes BAPPEL et PLANCHER, une représentante de l'Etablissement public foncier de la Nouvelle Aquitaine afin de lui exposer les différents projets communaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF a pour mission de soutenir les collectivités dans leur programme de revitalisation de son territoire (centre bourg), dans la lutte des logements indignes et vacants en portant en leur lieu et place leur projet.

L'EPF finance les acquisitions et revend après avoir réalisé des travaux si nécessaire tels que le désamiantage.

Trois projets ont été présentés :

- **Projet 1** : Le lotissement pour la tranche 2 : l'EPF n'a pas pour vocation de s'occuper des lotissements, toutefois dans le cadre d'une acquisition et de revente simple de lot, celle-ci peut nous accompagner... Sa mission est de contacter les propriétaires, de négocier le prix d'acquisition, de prendre le financement à sa charge dans un premier temps, et de les revendre. Dans le cas d'une plus-value foncière celle-ci sera reversée à la commune car l'EPF ne peut faire aucun bénéfice sur les programmes.

Ce dossier devra être automatiquement couplé avec un projet concernant le centre-bourg.

- **Projet 2** : Acquisition du bâtiment en ruine dans le bourg au droit de la parcelle cadastrée C07 de 410 m² pour création d'un logement ou autre....

- **Projet 3** : Acquisition de la parcelle D 64 de 12 470 m² avec un bâtiment en mauvais état comportant de l'amiante. A cet effet, l'EPF peut réaliser les études de dépollution du site, se porter acquéreur du bien, et nous aider à trouver un porteur de projet type promoteur pour favoriser la vente.

Pour ce 3^{ème} projet, il est proposé dans un premier temps d'y instaurer un droit de préemption afin que la Commune ait un contrôle sur la vente. Si la Commune abandonne son projet, alors elle ne l'appliquera pas.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour réaliser les trois projets sus mentionnés et de conventionner avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine après validation de nos dossiers par le Conseil d'administration de l'EPF.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, 9 votes « pour »

- | | |
|------------------|---|
| SOLLICITE | L'aide de l'Etablissement public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour la réalisation des projets susmentionnés. |
| AUTORISE | Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine |
| AUTORISE | Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier. |

SIGNATURES			
Monsieur le Maire – BOST Claude		VIALLE Jacqueline <i>Secrétaire de séance</i>	
GIBEAU Frédéric	<i>ABSENT EXCUSE</i>	PUIVIF Martine	
MARTIN Fabrice		LAMBERT Julien	
BAPPEL Annick		MEYNARD Dominique	<i>ABSENT EXCUSE</i>
GATTO Catherine	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>	PLANCHER Céline	
GANNET Barbara	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>	CORNELISSENS Yves	
<i>M. GIBEAU donne pouvoir de vote à Mme BAPPEL Annick</i>			
Nombre de signatures :			